

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 31 mai 2007

Le trente et un mai deux mille sept à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Sartilly, dûment convoqués par le Président se sont réunis en Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge ROBIDAT, Président.

Etaient présents MM ROSTAING Gilles, M.FEREY Gilbert, BONHOURS Roland, FOURRE Claude, DEBON Jean-Pierre, Vice-présidents,

Mrs les délégués représentant les communes de :

- ANGEY : Mme LORE Monique, M. LEMONNIER Alain
- BACILLY : M. QUINTON Eric
- CAROLLES : M. LOIRET Stanislas, Mme RAULT Maryvonne
- CHAMPEAUX : M. DATIN Marcel
- CHAMPCEY : M. HEON Philippe
- DRAGEY-RONTHON : M. CHAPDELAIN Jean, M.MILLET Jean-Marc, M. FOLLAIN Hubert
- GENETS : M. HEC Jacques, M. DUTEIL René, M.PAILLEY Christophe
- LOLIF : Mme LESEIGNEUR Monique
- MONTVIRON :
- ST JEAN LE THOMAS : M. BACHELIER Alain
- ST PIERRE LANGERS : Mme VIROLLE Mireille, M. LEGRAND Bernard, Mme LEFEVRE Nadine
- SARTILLY : M. RAULT Denis

Etaient Absents Représentés :

- Mme GASTBOIS Maryvonne remplacée par Mme LEVAVASSEUR Marie Agnès
- M. MALPLANCHE Jacques remplacé par M. RESBEUT Jean-Louis
- M. DEGIVE Jean-Pierre remplacé par M. LUCAS Jean-Pierre

Excusés : Mme GIARD Claudine, M. SEGUIN Antoine

Absents : M. JOUSSEAUME Pascal, M. PRUDOR Jacqy, Mme MARTIN Véronique, M. LERIVRAY Marc, M. FRONTEAU Alexis

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mme RAULT Maryvonne

Date de convocation : 22 mai 2007

Nbre de conseillers en exercice : 35 / Nbre de conseillers présents : 28

Affiché le : 1^{er} juin 2007

Accord de principe sur la prise en charge des travaux du complexe équin

- Conformément à la prise en compétence du projet « création d'un complexe équin » par délibération du 28 février 2005 ratifiée par le Préfet par arrêté du 1^{er} juillet 2005 ;
- Faisant suite aux différentes décisions du Conseil Communautaires : autorisation de signature de convention avec la SAFER le 28 février 2005 ; lancement de l'étude, fonds de concours de Dragey-Ronthon, désignation d'un groupe de pilotage le 11 octobre 2005 ; demandes de subventions pour étude le 2 mars 2006 ; autorisations des échanges de terrains le 13 novembre 2006 ; Achat de la ferme des Blins le 13 novembre et 21 décembre 2006 et 1^{er} mars 2007 ;
- Après avoir pris connaissance du rendu des études de faisabilité présentée en séance spéciale par les cabinets France Cheval Service et Parcours ;
- Considérant l'intérêt d'un tel projet répondant à un besoin formulé depuis des années par les professionnels du galop, pour qui la création de pistes d'entraînement est devenue un outil indispensable.

Cet outil « pistes » auquel s'ajouteront la création d'un lotissement équin, de boxes relais et de locaux professionnels pour l'accueil de nouveaux entraîneurs et métiers du cheval, permettront de maintenir et de développer les emplois de la filière équine et bénéficieront à l'économie.

- considérant que, en s'appuyant sur cette activité équine, la création d'une « maison du cheval » avec une vocation touristique et grand public, mettra en avant le patrimoine équin de notre région, apportera une image concrète du cheval dans le Pays de la Baie du Mont St Michel et permettra de créer un véritable pôle d'attraction touristique et d'ancrer les vacanciers sur le territoire ;

- Considérant que ces réalisations constitueront également un outil d'éveil et de formation professionnelle pour les jeunes de la région.

- Après délibéré ;

Sous réserves de l'intégration du projet dans le PLU de Dragey-Ronthon, et de la finalisation de l'emprise foncière ;

Sous réserve que la gestion des structures ne soit pas assurée en direct par la Communauté de Communes ;

- VALIDE l'étude portant sur la création d'un « Complexe Equin » à réaliser à Dragey-Ronthon, lieu dit les Blins ;

Demande au Président :

- de solliciter les aides financières les plus élevées possibles auprès des Organismes ..., de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département, des Fonds Eperon, des Fonds Communs des Courses et de tout autre organisme compétent.

- l'autorise à poursuivre toutes les démarches nécessaires à l'avancement du projet.

- DONNE un accord de principe sur le phasage de réalisation proposé et suivant :

- 1^{ère} phase -

A) réalisation de l'ensemble des VRD

B) création des pistes : sable, « tous temps », obstacles, parc petits obstacles, rond d'Avrincourt

C) création d'un hangar et atelier

D) création d'un lotissement équin

E) création de boxes pour la location de courte durée

- 2^{ème} phase -

A) Création de la piste en gazon

B) Création de la maison du Cheval 1^{ère} partie : accès, parking, sanitaires, point de rencontre avec les entraîneurs, plate-forme d'observation ;

C) Création des bâtiments annexes : sellerie, maréchalerie, vétérinaire

D) création d'un hébergement pour les apprentis

- 3^{ème} phase -

A) Création de la maison du Cheval 2^{ème} partie : hall d'accueil, club-house, salle d'activités et de réunions, bureaux administratifs ;

B) Création d'un local d'administration du centre d'entraînement

- 4^{ème} phase -

A) Création de la maison du Cheval 3^{ème} partie : Espace muséographique

L'estimation totale du projet HT est de 7 M €

Approuvé par 27 voix pour ; 1 abstention

M. Bachelier s'abstient en précisant que cette abstention concerne le volet tourisme

M. Hec, s'il est tout à fait d'accord sur le volet économique, souhaite que mention soit faite au compte-rendu des réserves qui sont émises sur le contenu du projet touristique.

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE (M.DUVAL)

Le Conseil Communautaire,

Suivant l'avis du Bureau,

Considérant la convention d'occupation précaire signée le 13 juillet 2005 avec M. DUVAL Robert, pour une occupation de l'atelier relais N°1 sur la zone d'activité ;

Considérant le terme de cette convention, le 15 juin 2007 ;

Considérant la demande de prolongation de cette convention par M. DUVAL Robert ;

Considérant qu'est en cours, l'achat, par M. DUVAL, d'une parcelle de terrain sur la zone d'activité pour l'installation de son entreprise ;

Que cette demande de prolongation est justifiée par les délais nécessaires aux transactions et à la construction qui s'en suivra ;

En vertu de l'article 2 de la convention permettant une exceptionnelle prolongation d'une durée maximum de 48 mois ;

Autorise :

La prolongation de la convention d'occupation de l'atelier 1 au bénéfice de M. DUVAL Robert pour une durée d'un an, soit jusqu'au 15 juin 2008. M. DUVAL Robert ne pourra en aucun cas revendiquer une propriété commerciale sur les locaux occupés.

Autorise le Président à signer un avenant à la convention du 13 juillet 2005 permettant cette prolongation.

Approuvé à l'unanimité

LES QUOTAS POUR L'AVANCEMENT DE GRADE DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

VU, la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (article 49) modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale publié au Journal officiel du 21 février 2007

Considérant qu'aux termes du nouvel article 49 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée : « le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emploi ou corps régis par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promus en application d'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois ou de ce corps est déterminé par

application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade.

Le Conseil Communautaire, après l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 27/04/2007 fixe les quotas d'avancement de grade par grade de la façon suivante :

Adjoint administratif territorial 1^{er} classe = 100%

Attaché principal= 100%

Approuvé à l'unanimité

PERSONNEL - Autorisations spéciales d'absence

Le Conseil Communautaire,

Suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 27/04/2007,

décide de valider l'ensemble des autorisations spéciales d'absences accordées pour raisons familiales aux agents titulaires ou en contrat à durée indéterminé à la Communauté de Communes de SARTILLY selon le tableau ci-joint.

Approuvé à l'unanimité

Création de poste à la halte garderie (ACO)

Suite au départ de Mme BRIENS Roselyne (auxiliaire de puériculture) au 31/05/2007,

Le Conseil Communautaire décide de créer un poste d'Educateur de jeunes enfants catégorie B à raison de 15 heures par semaine à compter du 01/06/2007.

Approuvé à l'unanimité

SERVICE PUBLIC LOCAL- Convention CDC

Dans le cadre du partenariat entre Manche Numérique et la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté de Communes a souscrit à la plate forme « SERVICE-PUBLIC-LOCAL » qui est diffusée sur le site internet communautaire. Cette souscription permet l'accès aux utilisateurs (communes et communauté) aux bases de données dont la CDC est productrice (informations, guide des droits et démarches)

Le Président est autorisé à signer le nouveau contrat d'adhésion avec la Caisse des Dépôts pour un abonnement annuel de 336.08 € (à compter du 9 mai 2007)

Approuvé à l'unanimité

Autorisation de signature de convention de cession de droits photographiques

Le Président est autorisé à signer une convention de cession de droits photographiques entre la Communauté de Communes et M. André GLOUX Avranches.

La communauté utilisera ces photos à des fins de communication interne et externe pour les éditions techniques et promotionnelles. La cession est consentie au prix de 10€ la photo.

Approuvé à l'unanimité

BUDGET 2007/OPERATION COMPLEXE EQUIN (34)

Le Conseil communautaire autorise les virements de crédits suivants :

2111(34) Terrains - 50 000€
 2031(34) Frais Etudes +40 000€
 2315(34) Travaux +10 000€
 Approuvé à l'unanimité

SERVICE JEUNESSE approbation des règlements

Le Conseil Communautaire,

Après avoir pris connaissance des projets de règlements intérieurs ;

Vu l'avis de la Commission Jeunesse et du Bureau,

Approuve les projets de règlements intérieurs présentés pour les trois services jeunesse : Relais Assistes Maternelles, Halte-Garderie, Centre de Loisirs Sans Hébergement,

Approuvé à l'unanimité

INFORMATION : Signature donnée dans le cadre de la délégation au Président

Dans le cadre de sa délégation, le Président rend compte au conseil de la signature des arrêtés suivants ;

- arrêté du 21 mars 2007 portant bordereau de prix supplémentaires au marché de travaux d'impression de la Communauté de Communes passé avec l'imprimerie LECAUX

pour les prestations suivantes :

SPANC :fiche « tarif des prestations » format 21 x 29.7 cm prix pour 1000 exemplaires HT 89.00 € ;

règlement du SPANC format ouvert 42 x 29.7 cm

prix pour 2000 exemplaires HT 814.00 €.

- arrêté du 21 mars 2007 portant bordereau de prix supplémentaire au marché passé avec le CDHAT pour la prestation suivante :

SPANC : -avis sur les certificats d'urbanisme :

- 15,60 € HT par dossier sans déplacement

- 77,50 € HT par dossier nécessitant un déplacement pour statuer.

- Arrêté du 3 avril 2007 portant autorisation de signature pour commande à l'entreprise KOLASKO à 50530 Sartilly de travaux de peinture à réaliser au CLSH rue Maupas à 50530 Sartilly et au poste de secours de Carolles un montant de 16 143.92 € HT

VOIRIE 2007 - investissement : révision du programme

M. Bonhoure Vice-président délégué à la voirie, rappelle le programme d'investissement 2007 tel que voté par le conseil communautaire le 21 décembre 2006 et servant de base à la demande de subvention DGE.

Nom de la Commune	N° VCI	Montant des travaux HT	
CAROLLES	30	14 351.25 €	concomitance avec des travaux communaux
DRAGEY-RONTHON	67-68	13 506.25 €	concomitances avec des travaux communaux

GENETS	71	13 877.5 €	
MONTVIRON	91	6 535 €	
STPIERRE LANGERS	110	10 372.50 €	
SARTILLY	122	16 055 €	concomitances avec des travaux communaux
Poste fixe		2500	
TOTAL		77 197.5 €	TTC 92 328.22 €

Or, il s'avère que les travaux communaux prévus en concomitance avec les travaux VCI pour les communes de Carolles (VCI 30) et Dragey-Ronthon (VCI 68) ont pris du retard

Qu'en conséquence, ces travaux VCI ne peuvent être réalisés dans le programme 2007 ;

La Commission Voirie réunie le 21 mai 2007 a proposé de modifier le programme 2007 comme suit :

Remplacement des travaux sur VCI30 Caroles et VCI 68 Dragey-Ronthon (+ reliquat des crédits de 2006) par :

- BACILLY VCI 15 (VC de Chanterre) en partie
- ANGEY VCI 2 (VC de l'Eglise) en partie sur 280m
- DRAGEY-RONTHON VCI 61 (VC des Acres au Passou) en partie sur 750m.

Le Conseil valide cette proposition et décide de modifier comme suit le dossier DGE :

- VCI 30 pour un montant de 14 351.25 € HT remplacé par le VCI 61 Dragey-Ronthon pour un montant de 14 351.25 € HT.

Approuvé à l'unanimité